



Problème contrat de travail

Par **didoun**, le **27/03/2013** à **08:41**

Bonjour,

Je m'excuse par avance pour la longueur mais je suis dans une situation un peu particulière, en effet je suis "employée de commerce" depuis bientôt 4 mois et encore en période d'essai mais je rencontre des problèmes avec mon contrat de travail (CDI temps plein). Et d'autres petits soucis internes à l'entreprise.

Donc comme je le disais je suis actuellement en période d'essai (renouvellement) 2 mois renouvelable 1 fois d'après mon contrat de travail qui se réfère à ma convention collective mais justement d'après ma convention collective la période d'essai prévoit 1 mois renouvelable 1 fois. Un avenant étendu par arrêté en 2010 doit obliger à l'employeur à suivre la convention à laquelle je suis rattachée me semble t'il? Donc déjà suis-je déjà considérée en cdi?

Deuxièmement nous sommes le 26 mars, ma période d'essai (celle prévue par mon contrat) se fini le 3 avril et à ce jour je n'ai toujours aucune visite médicale d'embauche d'effectuée ou de prévue? J'ai en fait la demande auprès de mon employeur mais toujours rien, dois-je envoyer cette demande en recommandé?

Ensuite mon contrat de travail ne me donne aucune information sur ma classification, niveau et/ou coefficient (par rapport à la convention collective) il y a simplement noté "employé de commerce" avec un salaire au smic.

Mes fiches de paie n'en font aucune mention non plus, il n'y a même pas inscrit le n° URSSAF.

J'accueille le client et j'ai pas mal de responsabilité, notamment sur les paiements (je ne vends pas j'achète).

Je suis seule employée au magasin et responsable de son fonctionnement. (ouverture,

fermeture, accueil client, paiement). On me demande en plus aujourd'hui de faire du phoning, outre le fait que je n'aime pas ce procédé c'est une chose que je ne sais pas faire et qui n'était à la base pas prévu dans mon contrat de travail.

Enfin mon employeur ne respecte pas une clause de mon contrat de travail concernant la collecte des objets précieux qui doit normalement être effectué par un convoyeur et en présence de l'employé pour vérifier ENSEMBLE la sortie de ces objets. Hors ces collectes s'effectuent la nuit donc quand je ne suis pas là et je ne peux rien vérifier, il peut se passer n'importe quoi et alors qui pourrait prouver quoi? On me demande ensuite de remplir les informations concernant ces collectes sur le livre de police mais moi je n'ai rien pu vérifier.

Quelque chose ne va pas dans mon entreprise en 4 mois d'activité sur 8 magasins (ouverture) 4 ruptures de période d'essai dont une à la demande du salarié. Le travail que je fais me plaît mais c'est plutôt la façon de fonctionner de l'entreprise qui me déplaît. Par exemple j'ai un mail d'un supérieur demandant de ne plus acheter à une personne dont le nom est d'origine étrangère (discrimination).

Donc voilà mes questions. Quelle est ma véritable qualification? Mon salaire correspond t'il à mes responsabilités et mon travail (par rapport aux informations de ma convention collective) ne suis-je pas sous-payée? Pourquoi n'y a t'il aucune information à ce sujet (coefficient, niveau) sur mon contrat et fiches de paie. Que risque l'employeur s'il ne me fait pas passer de visite médicale et si il ne respecte pas le contrat (comme cité plus haut).

Pour information je dépends de la convention collective n° 3051.
Merci pour vos réponses.

Par **didoun**, le **27/03/2013** à **11:47**

Une autre information concernant ma qualification.

Je viens de faire une recherche en me référant à ma convention collective, afin d'essayer de trouver ma réelle qualification. D'après mon contrat je suis "employé de commerce" mais d'après mes fonctions il devrait plutôt être indiqué "commercial". D'ailleurs j'ai à l'origine postulé pour un poste de "commercial sédentaire" (petite annonce à l'appui).

Donc voici une comparaison de mes tâches (en fluo) et celle de commercial de la convention collective:

- effectue la vente de produit ou de service dans le cadre de la politique commercial - [fluo]dans mon cas j'effectue l'achat de produit [/fluo]
- initie et entretien des contacts commerciaux avec les clients - [fluo]ce que je fais je reçois, je guide, je conseil les clients et aborde les procédures d'achats[/fluo]
- effectue la négociation commerciale en respectant les procédures de ventes (tarif, condition de paiement, etc) - [fluo]j'effectue des propositions de rachat, leur fait part des conditions de paiement [/fluo]
- conclut les affaires - [fluo]ce que je fais après vérification du produit, je fixe le prix, remplis

les nombreux documents administratifs et effectue les paiements[/fluo]

- organise sa prospection - [fluo]je suis chargée de distribuer des publicités et je dois maintenant organiser de la prospection par téléphone[/fluo]

- réalise et suit ses ventes - [fluo]dans mon cas je réalise les achats, je n'ai pas de suivi particulier à effectuer mais possède tout les documents si besoin[/fluo]

Les commerciaux sont de niveaux 3 à 5 et compte tenu des fonctions cités ci-dessus je m'aperçois que mon salaire ne correspond pas du tout à la grille de salaire de la convention.

Merci de m'avoir lu et merci d'avance pour vos avis.